



7 raisons pour :

AGIR

RETRAITES

le 7 septembre 2010



Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale • Case 538 • 263 rue de Paris • 93515 MONTREUIL Cedex
E-mail : orga@sante.cgt.fr • Site Internet : <http://www.sante.cgt.fr>

Soignants, éducateurs, salariés techniques ou administratifs, cadres, du secteur sanitaire, médico-social ou du secteur social ; du privé ou du public, ou privés d'emploi, nous avons au moins 7 raisons de nous mobiliser, le 7 septembre !

La mobilisation a été importante le 24 juin, alors que le gouvernement pensait nous anesthésier en présentant sa réforme des retraites à la veille des vacances. Devant le nombre de demandes de départs anticipés à la retraite établies par les fonctionnaires qui réunissaient les deux conditions (3 enfants et 15 ans de service avant le 1^{er} janvier 2004), le gouvernement a dû reculer la date d'application de cette mesure brutale du projet de loi.

Mais, nous devons amplifier la mobilisation pour préserver nos droits à la retraite gravement menacés par ce projet de réforme, au service des financiers qui pressurent le monde du travail, en demandant toujours plus

aux salariés et en mettant à mal les systèmes solidaires.

Dans nos établissements, et plus largement dans toute la société française, les sujets de mécontentements, d'insatisfactions ne manquent pas.

Les situations sociales internationales et européennes sont, elles aussi, préoccupantes. Les salarié-e-s et la population s'organisent et se mobilisent déjà, comme en Grèce, en Espagne et au Portugal.

Une action européenne et unitaire sur le thème « ce n'est pas aux salariés de payer les effets de la crise financière » est annoncée pour le 29 septembre 2010. Celle-ci aura une déclinaison en France, comme dans de nombreux pays européens. En dehors de la logique libérale, qu'on nous impose, d'autres logiques existent ! La crise c'est eux, la solution c'est nous !

Signez la pétition
« Retraites, des
solutions, il y en a »

[www.cgt.fr/spip.php?
article37297](http://www.cgt.fr/spip.php?article37297)

Dossier retraites



**Agissons, ensemble, le 7 septembre
Pour améliorer notre avenir !**





RAISON N° 1 : LES RETRAITES

POUR AMÉLIORER L'AVENIR DES RETRAITES AVEC UNE AUTRE RÉFORME

Aujourd'hui, le Gouvernement veut faire voler en éclats le droit à partir en retraite dès 60 ans, en le passant à 62 ans et 67 ans sans décote (57 ans pour les travaux pénibles dans la Fonction Publique) au motif que nous vivons plus longtemps. Faut-il remettre en question cette amélioration des conditions de vie ? Pouvons-nous accepter de travailler plus longtemps quand tant de jeunes se trouvent au chômage !

Le financement pérenne des retraites est possible, en augmentant les salaires, en modifiant la répartition des richesses en faveur du travail et en taxant les revenus financiers.

La seule exigence du retrait du projet de loi n'est pas suffisante. En effet, c'est bien d'une autre réforme que nous avons besoin pour sauvegarder le système par répartition. Les lois de 1993 et 2003 ont introduit une baisse inadmissible des pensions : décote, allongement de la durée de cotisation, calcul sur les 25 meilleures années plutôt que les 10 dernières, régime additionnel pour les fonctionnaires (fonds de pension), mais sans assurer le financement... ☐

POUR RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL

Par un chantage scandaleux, au nom de la reconnaissance justifiée de la qualification Bac + 3, le gouvernement a fait voter une loi qui remet en cause la pénibilité pour les infirmières, les kinésithérapeutes et les manipulateurs radio du secteur public. Ces personnels vont perdre le bénéfice du départ en retraite anticipé à 55 ans.

Les infirmiers vont devoir choisir entre la catégorie A, avec la perte de la reconnaissance de la pénibilité, et la catégorie B. Rien ne presse. Laissons-nous la chance de parvenir à faire changer les choses lors des actions de l'automne (le projet de loi introduit un troisième âge de départ en retraite pour les infirmières : 57 ans en catégorie B, 60 ans pour celles qui feront le choix de la catégorie A, et 62 ans pour toutes celles qui seront recrutées ensuite. Par ce dispositif, la profession infirmière va être éclatée dans deux catégories et trois situations différentes de droits à retraite. Cela est inadmissible !).

Depuis des années la CGT, revendique, pour les salariés exposés à la pénibilité, une réparation par un départ anticipé !

Le mécanisme de départ anticipé à 55 ans doit être conforté, amélioré et étendu aux salariés du public et du privé qui n'en bénéficient pas. ☐

RAISON N° 2 : LES SALAIRES

POUR AUGMENTER LES SALAIRES

En 2009, l'augmentation a été de 0,3% dans le public (en année pleine) de 0,5% en moyenne dans le privé non lucratif et de 0% dans le privé lucratif !! Et pour 2010, c'est quasiment 0% !

Cette situation ne peut perdurer. La politique salariale de nos employeurs découle directement de réductions drastiques du financement de la protection sociale par le gouvernement. Il en est de même pour les pensions et les retraites qui n'évoluent plus suffisamment pour faire face aux besoins de la vie. Une revalorisation importante de ces dernières est plus qu'urgente. Dans le privé lucratif, les groupes financiers préfèrent augmenter leurs actionnaires plutôt que leurs salariés

La CGT revendique des augmentations salariales, pour compenser les pertes de pouvoir d'achat et le rattrapage du gel RTT du privé depuis 2000. Ces augmentations permettraient d'accroître les cotisations pour financer les systèmes solidaires, comme la Sécurité Sociale et les retraites.

Revendiquer des augmentations de salaires, c'est mieux vivre aujourd'hui et demain au quotidien !

RAISON N° 3 : L'EMPLOI

POUR LA CRÉATION DE 100 000 EMPLOIS DANS LE SANITAIRE ET LE SOCIAL

Nos secteurs de la santé, du social et du médico-social manquent cruellement d'emplois pour faire face aux besoins des populations. Ces 10 dernières années, l'activité de nos établissements a augmenté de 30 %, alors que la progression des emplois a été de 10 % (*réduction du temps de travail inclus*). 100 000 emplois sont à créer dans les établissements publics et privés de santé, autant dans l'Action Sociale. Par ces créations, nous lutterons contre le chômage, nous remplirons nos missions de service public et participerons activement aux financements des systèmes de solidarité.

En matière d'emplois, le gouvernement réalise d'autres choix. Des secteurs et des services sont fermés dans le social, des emplois sont supprimés dans les hôpitaux : 4 000 à l'APHP, 600 à Nancy et 250 à Amiens ...

La CGT revendique qu'un plan « urgence-emploi-formation » soit rapidement mis en place. L'emploi représente le moteur de nos secteurs. Sans créations d'emplois supplémentaires, nous ne pourrions pas faire face à nos missions.

RAISON N° 4 : AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC

POUR UN SERVICE PUBLIC SANITAIRE ET SOCIAL DE HAUT NIVEAU

Avec les réformes en cours, telles la RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*), et la loi HPST (*Hôpital, Patients, Santé et Territoires*), le gouvernement réduit l'offre de services publics et gèle les postes indispensables pour remplir les missions utiles à la population (*Exemple : fermeture de petits hôpitaux, maternités publiques ou privées, d'établissements du secteur social...*).

Pour le financement du service public, d'autres choix s'imposent, d'autant que la France est classée parmi les pays les plus riches de la planète.

Nous ne pouvons pas continuer à laisser mettre en place, de manière organisée, la régression sociale et la mise à mal de nos systèmes de protection collectifs solidaires qui ont fait la preuve de leurs rôles d'amortisseurs de cette crise.

Les réformes publiques en cours, et leurs conséquences dans le secteur privé, doivent être annulées d'urgence, pour laisser la place à un large débat citoyen sur l'avenir du service public, ainsi que sur les moyens nécessaires pour remplir ses missions.

La CGT revendique un vaste plan de résorption de l'emploi précaire par une loi de titularisation dans le public. ☐

RAISON N° 5 : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les données en matière de santé des personnels de nos secteurs sont au plus bas. 1 aide-soignante sur 3 et 1 infirmière sur 5 partent en retraite pour invalidité, ou avec une invalidité, et ces mauvaises statistiques augmentent.

Améliorer nos conditions de travail au quotidien constitue une nécessité pour mieux travailler et vivre!

L'organisation et le contenu du travail doivent être revus.

La CGT revendique un vaste plan d'amélioration des conditions de travail avec des moyens spécifiques et adaptés ☐



RAISON N° 6 : RECONNAÎTRE LES QUALIFICATIONS

POUR UN SERVICE PUBLIC SANITAIRE ET SOCIAL DE HAUT NIVEAU

Dans le public comme dans le privé, les changements voulus par les employeurs sont les mêmes : déstructurations des qualifications, manque de reconnaissance et individualisation des rémunérations. Ainsi, dans le public, des infirmières vont se retrouver en catégorie technicienne (catégorie B) et des infirmières effectuant le même travail, en catégorie cadre (catégorie A).

Depuis plus d'un an, la convention collective nationale du travail du 15/03/66 est attaquée. Le même objectif est visé pour celle de la FEHAP (CCNT 51), le patronat a décidé unilatéralement une rénovation « régressive ».

Il est inadmissible que les rémunérations des qualifications soient quasiment au niveau du SMIC pour les salariés de notre secteur public, et inférieures dans le privé lucratif pour les plus bas salaires. Exemple : une aide-soignante démarre au SMIC (environ 1050 euros), une secrétaire médicale démarre 6% au dessus du SMIC, une infirmière débutera entre 11 et 16% au dessus du SMIC en 2015, une sage femme démarre à 20% au dessus du SMIC...

Pour la CGT, il est urgent de reconnaître les qualifications à leur juste valeur.

La CGT revendique un SMIC à 1 600 euros net pour les métiers sans qualification. C'est un minimum pour pouvoir vivre correctement aujourd'hui. Partant de cette base, un mécanisme de revalorisation doit s'opérer en tenant compte de la reconnaissance des qualifications de chaque salariée-s. ☐

POUR SUPPRIMER LES ORDRES PROFESSIONNELS

Depuis des années, le gouvernement, ainsi qu'une ultra minorité de professionnels, tentent d'imposer des Ordres à certaines professions paramédicales. Ces ordres sont inutiles et viennent appuyer les politiques de déstructuration du service public.

Après diverses interpellations des syndicats opposés aux Ordres et différents projets de loi les remettant en cause, le Parlement a diligenté une commission parlementaire en vue d'élaborer un rapport sur le sujet pour l'automne.

Il est urgent d'abroger toutes les lois mettant en œuvre les ordres professionnels pour les pédicures, les kinésithérapeutes et les Infirmiers. ☐



RAISON N° 7: L'EGALITE PROFESSIONNELLE

POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Plus de 70 % des femmes travaillent dans la santé et l'action sociale. Elles subissent, comme dans les autres secteurs, des inégalités, tant dans leur vie professionnelle, notamment sur les salaires, que dans leur vie personnelle... Les femmes ont encore des salaires inférieurs à ceux des hommes (même si leur salaire mensuel paraît égal), qui s'expliquent par des carrières discontinues, du temps partiel, des qualifications peu reconnues pour les métiers à prédominance féminine... Elles effectuent la plus grande partie des charges familiales. La maternité ne devrait plus avoir un impact négatif sur l'activité professionnelle et la carrière des femmes.

Ces inégalités deviennent encore plus criantes au moment de la retraite : plus de la moitié des femmes touchent les minima (minimum contributif pour le privé ou minimum garanti pour le public) et la majorité des retraités au minimum vieillesse (677 euros) sont des femmes (83 %).

Depuis 1993, les femmes paient le prix le plus fort des réformes, puisqu'elle valident moins de trimestres que les hommes. **Seulement 40 % des femmes valident une carrière complète.** Et ce sont encore les femmes les plus touchées par le projet de loi 2010.

L'égalité professionnelle touche à toutes les revendications que la CGT porte : emploi, salaire, conditions de travail et retraite, mais aussi l'articulation entre vie familiale et professionnelle et les services publics qui nous manquent pour arriver à cet équilibre.

La CGT revendique donc l'égalité salariale femmes/hommes. La loi de 2006 fait obligation aux entreprises de négocier pour réduire les écarts de salaires avant le 31 décembre 2010, sous peine de sanctions.

Tous les parents doivent pouvoir bénéficier d'un véritable service public de prise en charge des enfants. ☐

POUR DES DROITS FAMILIAUX ET SPÉCIFIQUES AUX FEMMES

Le projet de loi présenté par le gouvernement prévoit, de façon très agressive, de mettre fin au dispositif de départ anticipé pour les femmes fonctionnaires ayant 3 enfants.

Toutes celles ayant 3 enfants au 31 décembre 2003 vont perdre le bénéfice du calcul de la pension sur les règles antérieures à 2004, si elles ne quittent pas la fonction publique avant le 30 juin 2011 (demande à faire avant le 31/12/2010). Pour les autres, le système sera mis en extinction, car le calcul de la pension se fera selon l'année de naissance et en appliquant la décote.

La CGT revendique des droits spécifiques pour les femmes, qui permettent de rattraper les inégalités de carrière. ☐

AGIR ENSEMBLE

Le 7 septembre 2010, journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestation

- ▶ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et la création de 100 000 emplois dans les établissements publics et privés de santé, autant dans le secteur social et médico-social, ainsi qu'un vaste plan Urgence /Emploi/Formation.
- ▶ La résorption de l'emploi partiel contraint, de la précarité dans la Fonction Publique et dans le secteur privé.
- ▶ Des augmentations salariales et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis 2000.
- ▶ Une réelle reconnaissance des qualifications de nos professions.
- ▶ Un droit à un départ à la retraite dès 60 ans (et 55 ans pour travail pénible) avec, pour une carrière complète, un revenu de remplacement équivalent au moins à 75 % du salaire net d'activité et au minimum au niveau du SMIC.
- ▶ La reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé à la retraite pour tous les salarié-es ayant effectué des travaux pénibles ou la manipulation de produits dangereux.
- ▶ La suppression de l'article 30 qui remet en cause le départ anticipé pour pénibilité de certains paramédicaux (Infirmier, manipulateur radio...).
- ▶ L'égalité salariale : pour un travail comparable un salaire égal. Le maintien et le développement des droits familiaux et spécifiques pour les femmes, tant que des inégalités perdureront.
- ▶ Un véritable service public de prise en charge des enfants.
- ▶ Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles inacceptables.
- ▶ L'abrogation de la RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*), de la loi HPST (*Hôpital, Patients, Santé et Territoires*). Des financements nécessaires pour assurer les missions de service public pour les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire.
- ▶ L'arrêt de rénovations "à la baisse" des conventions collectives.
- ▶ L'ouverture de réelles négociations pour répondre aux attentes des salariés, aussi bien dans la Fonction Publique, que dans le privé.